

Les frais du contrat d'assurance vie SOGEVIE Formule Erable Essentiel *

Mise à jour le 30/04/2024

Montant minimal de versement initial : 50 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : NA

FRAIS ANNUELS

A) Frais de gestion du contrat

Frais des supports

- Fonds en euros (support Sécurité en Euros)
 - 0,96 % maximum, jusqu'à 74 999 €,
 - 0,72% maximum, de 75 000 € à 150 000 €,
 - 0,48% maximum, au-delà de 150 000 €,

Le coût de la (des) garantie(s) complémentaire(s) proposée(s) par le contrat est inclus dans ces frais de gestion
- Supports en unités de compte
 - 0,96 % maximum, jusqu'à 74 999 €,
 - 0,72% maximum, de 75 000 € à 150 000 €,
 - 0,48% maximum, au-delà de 150 000 €,

Le coût de la (des) garantie(s) complémentaire(s) proposée(s) par le contrat est inclus dans ces frais de gestion

Gestions pilotées ou standardisées

- Alliage Gestion : honoraires prélevés par la banque
 - 60 € TTC supplémentaires pour un capital constitué de 7 500€ à 14 999 €,
 - 174 € TTC supplémentaires pour un capital constitué de 15 000 à 100 000 €,
 - 522 € TTC supplémentaires au-delà de 100 000 €.

B) Frais de gestion des unités de compte prélevés par les gestionnaires d'actifs

1/ Gestion Initiative – moyenne par type de support

Fonds actions** (moyenne)	2,18 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	1,11 %
Fonds obligations (moyenne)	1,06 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,69 %
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,00 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,70 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,04 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,58 %

2/ Gestion Intégrale – moyenne par type de support

Fonds actions** (moyenne)	2,05 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	1,19 %
Fonds obligations (moyenne)	1,60 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,67 %
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,39 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,28 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,29 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,51 %

3/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée – moyenne par univers d'investissement

Alliage Gestion	1,68%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,91%

C) Autres frais annuels

frais forfaitaires	NA
frais proportionnels	NA

FRAIS PONCTUELS PAR OPERATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)

Frais sur versement	
<ul style="list-style-type: none"> • 3 % maximum jusqu'à 14 999 €, • 2,50 % maximum à partir de 15 000 € 	
Frais de changement de modes de gestion	0 %
Frais d'arbitrage	
Gestion Initiative et Gestion Intégrale	
- proportionnels ou forfaitaires	
<ul style="list-style-type: none"> • 0,25% dans la limite de 50€ s'il s'agit d'un arbitrage en sortie du support Sécurité en Euros ou d'un arbitrage en sortie de supports en unités de compte et Sécurité en Euros, • 0,75% s'il s'agit d'un arbitrage à destination du support Sécurité en Euros ou d'un arbitrage à destination de supports en unités de compte et Sécurité en Euros, • 0,5% dans la limite de 75€ pour un arbitrage entre supports en unités de compte • 0,5% supplémentaire pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI 	
- Arbitrages dans le cadre de Programmes d'arbitrages	
<ul style="list-style-type: none"> • 0,5 % des sommes arbitrées, avec dans la limite de 75€ pour le programme Sécurisation des gains • Gratuit pour les programmes Dynamisation du rendement et Investissement progressif 	
- Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Arbitrages dans le cadre d'Alliage Gestion	Gratuit
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0 %
Frais sur les versements de rente*****	1,50 %
Frais de rachat	0 %

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

*****=Le taux de frais de gestion du fonds en euros de 0,48 % continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.